

ml/ab/pa

Compte-rendu de gestion

Conseil d'Administration du 28 juin 2023

Décision 1 du 7 janvier 2023

-considérant que le CCAS souhaite continuer sa politique d'aide à l'accès aux droits et aux soins en collaboration avec l'Instance Régionale d'Education et de promotion de la Santé (IREPS) ;

-décide de signer avec l'IREPS, Association loi 1901 domiciliée à Lyon, une convention de collaboration partenariale concernant le dispositif de médiation de santé 2023.

L'IREPS s'engage à assurer un jour et demi de permanence hebdomadaire de médiation santé. Les permanences d'information et d'accompagnement des usagers sur l'accès aux droits et aux soins auront lieu : au CCAS de la Mairie le mardi matin sur rendez-vous, au Centre Social Mosaique le mardi après-midi sur rendez-vous, au Centre social Mosaique le vendredi matin sans rendez-vous. La médiatrice santé de l'ADES sera présente également sur le territoire de Feyzin une demi-journée supplémentaire le vendredi après-midi au CCAS pour la mise en place d'actions collectives et partenariales. La convention est conclue à compter du 10 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Les interventions seront facturées au CCAS au prix de 16 500 euros (non soumis à la TVA pour l'ensemble de la prestation) pour l'année 2023. Le paiement s'effectuera sur facture en fin d'année 2023.

Décision 2 du 3 mars 2023

-considérant l'évolution de l'amplitude d'ouverture du Foyer restaurant La Guinguette et de l'augmentation des besoins de repas ;

-décide de signer un contrat de vente de repas livrés en liaison froide avec Compass Groupe France domicilié à Chatillon.

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} avril 2023 et prendra fin le 31 mars 2024 avec deux reconductions tacites, soit trois années au maximum.

Le CCAS commande 3000 repas par an soumis à la TVA :

-Formule 6C normal : 3,30 € HT / TVA à 5,5 % soit 3,48 € TTC

-Formule régime : 3,40 € HT / TVA à 5,5 % soit 3,59 € TTC

-Repas festif / Noël & Printemps : 12 € HT / TVA à 5,5 % soit 12,66 € TTC

-Autre repas festif sur devis.

Décision 3 du 15 mars 2023

-considérant que le CCAS souhaite accompagner les seniors sur la question du maintien de la stimulation et de l'amélioration des fonctions cognitives du public seniors Feyzinois ;

-décide de signer une convention avec la Fabrique à Neurones, domiciliée à Chambéry pour former un agent du CCAS.

La formation aura lieu à distance en e-learning le 5 septembre ainsi que les 3 et 17 octobre 2023. Le reste de la formation se fera en 28 heures sur une plateforme d'apprentissage.

Le coût de la formation s'élève à 1550 euros HT, soit un total de 1860 euros TTC pour l'année 2023.